Vision RH



Novembre 2026

Le rôle de l'employeur : prévenir, soutenir et agir

Dans un CPE/BC, la création d'un milieu de travail sécuritaire, respectueux et exempt de toute forme de violence ne relève pas uniquement d'une obligation légale. Il s'agit également d'un engagement envers le bien-être des équipes, la qualité du climat de travail et la pérennité de l'organisation.

Les cadres occupent une position privilégiée pour favoriser un environnement où les employés se sentent respectés, écoutés et soutenus. Cette responsabilité passe notamment par la mise en place de pratiques préventives qui contribuent à réduire les risques de harcèlement, d'intimidation, de violence ou de détresse psychologique au sein du milieu de travail.

La prévention commence souvent par de petits gestes du quotidien : maintenir une communication ouverte, encourager le respect entre collègues, intervenir rapidement lorsqu'un comportement inapproprié est observé et promouvoir une culture où les préoccupations peuvent être exprimées sans crainte de jugement ou de représailles.

Dans certaines situations, les difficultés vécues par un employé à l'extérieur du travail, comme la violence conjugale, les problèmes de santé psychologique, les responsabilités de proche aidance ou des événements personnels marquants, peuvent avoir des répercussions sur son travail, sa sécurité ou celle de ses collègues. Bien que le cadre n'ait pas à intervenir comme thérapeute ou intervenant social, il a néanmoins la responsabilité d'accueillir la personne avec bienveillance, de demeurer attentif aux signes de détresse et de l'orienter vers les ressources appropriées lorsque nécessaire.

Le soutien offert par l'employeur peut prendre différentes formes

- Créer un climat favorisant l'ouverture et le dialogue;
- Offrir un espace confidentiel permettant à l'employé de s'exprimer;
- Faire connaître les ressources d'aide disponibles;
- Adapter temporairement certaines modalités de travail lorsque cela est possible et pertinent;
- Assurer des suivis réguliers auprès de l'employé;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel aux enjeux liés à la santé psychologique, à la violence et au respect en milieu de travail.



Au-delà des obligations légales, ces actions contribuent à bâtir une culture organisationnelle forte, où les employés se sentent soutenus dans les moments plus difficiles. Dans un secteur comme celui des CPE/BC, où les relations humaines sont au cœur de la mission, prendre soin du personnel représente également une façon de soutenir la qualité des services offerts aux enfants et aux familles.

Favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire ne signifie pas éliminer tous les défis. Cela signifie plutôt s'assurer que les employés qui les vivent savent qu'elles ne sont pas seules et qu'ils peuvent compter sur un environnement respectueux et des ressources adaptées pour les accompagner.

Réflexion du mois

Votre équipe sait-elle qu'elle peut demander de l'aide en toute confiance lorsqu'elle traverse une période difficile?

Parfois, le rôle le plus important d'un cadre n'est pas d'avoir toutes les réponses, mais d'être suffisamment présent pour reconnaître une situation de vulnérabilité, tendre la main et orienter la personne vers le soutien dont elle a besoin.



Rappel

N'oubliez pas que **Desjardins Assurances** propose des >ressources gratuites pour tout le personnel des CPE/BC!

- Le Programme d'Aide aux Gestionnaires
- Le Programme d'Aide aux Employé-es

Rédaction : Caroline Duguay, Conseillère en ressources humaines et relations de travail | **Direction** : Élyse Lebeau | **Mise en page et révision** : Brigitte Lépine | Le feuillet d'information en ressources humaines est une publication de l'Association des cadres des CPE. © ACCPE 2026. Toute reproduction est autorisée en mentionnant la source.